

S É N A T

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

Mardi 23 octobre 1979. — *Présidence de M. Michel Chauty, président.* — La commission a entendu **M. André Giraud, ministre de l'industrie**, sur les problèmes de son département ministériel.

Le ministre a tout d'abord évoqué la profonde modification des données du problème pétrolier, caractérisée, depuis cette année, par un regain d'intervention des autorités des pays producteurs d'hydrocarbures dans la structure de la production et de la distribution. Après les décisions isolées récemment prises, en particulier par la Libye, relatives à la hausse du prix

du baril, l'aggravation de la crise mondiale risque maintenant de limiter l'ampleur des augmentations futures ; mais il est impossible, aujourd'hui, de prévoir l'évolution des cours.

Le ministre a ensuite répondu à plusieurs questions posées par les membres de la commission.

Après que **M. Dumont** eut abordé l'importance des achats de pétrole par les Etats-Unis, le ministre a indiqué que la consommation de pétrole de ce pays était orientée à la baisse, en partie sous l'effet de la diminution de l'activité économique.

M. Souquet a évoqué l'éventualité d'une planification de la consommation ; le ministre a précisé que le Gouvernement souhaitait provoquer une modification structurelle des achats d'énergie, sans recourir à des mesures de contrainte.

Le ministre a d'ailleurs rappelé que l'économie française pouvait être affectée par des événements politiques concernant les pays producteurs ; il a justifié, par cette considération, le maintien de l'encadrement du fuel.

M. Noé a posé une question relative au coût de l'exploitation des schistes bitumineux ; le ministre a insisté sur l'ampleur matérielle des travaux à réaliser pour obtenir un résultat en ce domaine sans porter préjudice à l'environnement.

Répondant enfin à **M. Chauty, président**, qui a évoqué la procédure de renouvellement des autorisations d'importer des produits raffinés (autorisations dites « A3 »), le ministre a estimé que le régime français était conforme aux obligations du Traité de Rome.

Le ministre a ensuite fourni des précisions sur l'état d'avancement du programme nucléaire.

Au 1^{er} octobre 1979, les six premières tranches françaises du programme ont produit l'équivalent de six millions de tonnes de pétrole (soit 3 milliards de francs en devises).

Concernant la disponibilité des installations, les hypothèses de la commission Peon se trouvent, pour l'instant, réalisées. La France dispose, d'ores et déjà, d'une puissance de 8 230 MW ; en construction, les projets concernent 42 000 MW. En 1987, la puissance totale des installations devrait ainsi atteindre 50 000 MW.

Abordant le sujet de la sécurité, et notamment les difficultés liées aux microfissures récemment constatées dans deux centrales, le ministre a précisé que l'autorisation de chargement avait été donnée par les experts.

A **M. Barroux** évoquant les économies de devises obtenues par l'énergie nucléaire, M. André Giraud a déclaré que le coût de combustible représente 10 p. 100 de celui du KWH nucléaire et que, compte tenu de sa participation au cycle de l'uranium, la France était exportatrice d'uranium enrichi et de retraitement.

Interrogé à nouveau au sujet des fissures des cuves de Gravelines et de Tricastin, le ministre a estimé qu'il n'y avait pas de problème de sûreté à moyen terme. Les calculs des experts montrent que, dans l'hypothèse la plus pessimiste, la couche d'acier inoxydable pourrait être traversée au bout de six ans, ce qui ne mettrait nullement en cause la résistance de la cuve. La concertation se poursuit, sur ce point, entre la direction générale d'E. D. F. et son personnel. Il s'agit d'une décision de caractère économique.

Interrogé sur le coût de Super-Phénix, M. Giraud a répondu que celui-ci était conforme aux prévisions.

Traitant ensuite de la situation de la sidérurgie, le ministre a rappelé les trois volets de l'action gouvernementale : volets financier, industriel et social. Il a souligné que le problème de Longwy avait pu être résolu grâce à la reprise de Rehon par Cockerill.

Au plan social, il a indiqué que ce délicat problème avait pu être résolu par le dispositif mis en place concernant les primes de licenciement et le régime de retraite anticipée.

Il a ajouté que les perspectives de consommation d'acier établies par le Gouvernement s'étaient révélées exactes.

A **M. Ncé**, préoccupé par le volet industriel de l'action gouvernementale, M. Giraud a fourni quelques précisions concernant l'intervention de l'institut de recherche de la sidérurgie et reconnu la nécessité de réanimer la recherche.

A propos des aciers spéciaux, M. Giraud a rappelé l'intégration des aciéries de Pompey dans le groupe Sacilor.

Concernant l'approvisionnement de notre pays en titane, évoqué par **M. Rinchet**, le ministre a estimé qu'il n'y avait pas de problème immédiat, mais qu'il conviendrait de créer une usine appropriée.

Au sujet de la situation de l'industrie du poids lourd, M. Giraud a déclaré que le marché était en voie de stabilisation, bien que les marques françaises soient encore en régression.

Il a rappelé que nous sommes au lendemain d'une difficile opération de regroupement entre Berliet et Saviem dont les résultats se sont déjà fait sentir dans nos exportations vers l'Italie et l'Allemagne.

Il a estimé que nous disposerons, d'ici deux ans, d'une société de taille convenable et valable face à la concurrence internationale.

A M. Malassagne regrettant que des appareils de déneigement soient montés sur des châssis Mercedes, le ministre a indiqué qu'il ferait étudier ce problème.

Mercredi 24 octobre 1979. — *Présidence de M. Michel Chauty, président.* — *Au cours d'une première séance tenue dans la matinée,* la commission a examiné tout d'abord l'avis de M. Mission sur les dispositions de la loi de finances pour 1980 concernant les territoires d'outre-mer.

Après avoir dressé un tableau d'ensemble de la situation économique de chacun des territoires d'outre-mer, le rapporteur a indiqué que son propos porterait essentiellement sur l'exploitation des ressources des océans et sur le développement touristique des T. O. M.

1° L'exploitation des ressources des océans :

Cette question a fait l'objet d'un colloque qui s'est tenu à Nouméa en septembre 1979. Il s'agit, pour la France, de tirer parti de la nouvelle délimitation des zones économiques maritimes étendue à 200 milles.

En premier lieu, il importe de surveiller la fréquentation de ces zones maritimes en sorte de préserver le patrimoine national d'une exploitation abusive par les pays étrangers.

Il conviendrait, de plus, de mieux associer les autorités locales à la définition des objectifs de mise en valeur des ressources marines et sous-marines.

Un effort de recherche doit de toute évidence être intensifié ; l'Office de la recherche scientifique et technique d'outre-mer (O. R. S. T. O. M.) et le Centre national pour l'exploitation des océans (Cnexo) devraient disposer, pour ce faire, de moyens financiers et en personnel accrus, et mieux coordonner leurs programmes.

La pêche de surface est très insuffisamment pratiquée par suite d'une inadaptation des techniques et de l'absence d'une flottille moderne et d'infrastructures portuaires.

Les perspectives de pêche du thon par des équipages métropolitains ne sont pas négligeables ; cependant, il n'est pas encore possible de déterminer si cette activité serait suffisamment rentable.

La pêche artisanale à la bonite peut être développée par une modernisation des bateaux et de meilleurs équipements des ports de pêche.

D'une manière générale, la pêche doit être envisagée dans sa dimension économique et dans sa fonction sociale puisqu'elle peut contribuer à améliorer la situation de l'emploi et à rééquilibrer les échanges extérieurs.

L'aquaculture peut constituer un atout économique de premier plan pour les territoires du Pacifique : le Cnexo conduit, en ce domaine, un effort de recherche qui commence à déboucher sur la production. Il s'agit cependant de concilier le développement de l'aquaculture avec la protection des sites. Une action coordonnée de recherche, de formation professionnelle et d'incitation financière doit être conduite par les pouvoirs publics en vue de favoriser l'affirmation de la vocation aquacole de ces territoires.

Les ressources minérales sous-marines sont constituées par la présence de nodules polymétalliques et de phosphates ; les hydrocarbures, même s'il en existe, seraient difficiles à exploiter compte tenu de la profondeur des fonds marins. Un groupement a été constitué par le Cnexo et la société le Nickel en vue de prospecter et d'étudier les possibilités d'utilisation des nodules.

L'énergie thermique marine fait l'objet d'études qui pourraient déboucher sur la construction de centrales électriques.

2° L'affirmation de la vocation touristique des T. O. M. :

Le développement des activités touristiques dans les territoires du Pacifique est subordonné à la qualité et à la fréquence des liaisons aériennes, notamment avec les Etats-Unis. Les potentialités de développement touristique doivent faire l'objet d'une étude d'ensemble débouchant sur un programme global d'équipement et d'animation.

Le rapporteur pour avis a ensuite présenté les crédits inscrits dans le projet de loi de finances pour 1980 en faveur des territoires d'outre-mer. La stagnation des crédits du secrétariat d'Etat est compensée par une progression des dotations des autres ministères. On doit cependant déplorer la faiblesse des crédits affectés à la recherche.

Dans leurs interventions, MM. Parmantier et Millaud ont insisté sur la nécessité et le coût de la surveillance des zones économiques maritimes françaises du Pacifique ; en ce domaine, une amélioration des technologies (recours aux satellites) permettrait sans doute de diminuer les charges de fonctionnement et d'intensifier l'effort d'investissement.

Le président Chauty a émis des doutes sur les possibilités d'utiliser le potentiel énergétique des océans, le coût des installations ne permettant pas encore à ce type d'énergie d'être concurrentielle.

La commission s'est ralliée, à la majorité, aux conclusions de l'avis de M. Mossion favorables à l'adoption des crédits du secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer.

La commission a examiné ensuite l'avis de M. Lucotte sur les **crédits du commissariat général au Plan**. Après avoir brièvement évoqué l'évolution des dotations, le rapporteur pour avis a rappelé la procédure d'élaboration du VIII^e Plan en soulignant la plus grande durée par rapport au VII^e. Sans vouloir revenir sur le passé, c'est-à-dire sur le contenu des options, ni anticiper sur l'avenir en donnant un contenu au Plan, M. Lucotte a cependant souhaité mettre l'accent sur deux problèmes qui conditionnent la préparation du VIII^e Plan.

D'une part, le rapporteur pour avis a évoqué les conséquences de la seconde hausse massive du pétrole et les perspectives d'une nouvelle récession mondiale sur les aspects monétaire et financier : le vrai problème est de savoir comment l'Occident va pouvoir absorber les augmentations de prix sans procéder à des manipulations monétaires. Puis il a mis en garde ceux qui seraient rassurés par une conjoncture paradoxalement assez bonne.

D'autre part, il a abordé la question des méthodes de planification en période de crise en soulignant la nécessité de concilier une croissance forte capable de permettre la modernisation de nos secteurs d'exportation avec la sauvegarde de la qualité de l'environnement.

A la suite de cet exposé, un large débat sur l'ampleur — en termes réel et monétaire — de la hausse des prix du pétrole s'est instauré auquel ont notamment participé MM. Dumont et Filippi.

La commission a donné un avis favorable à l'adoption des crédits du commissariat général au Plan pour 1980.

Elle a ensuite examiné un **amendement proposé par MM. Chauty, Laucournet et Ceccaldi-Pavard** concernant le **titre II** du projet de loi pour le **développement des responsabilités des collectivités locales**. L'**article 87** de ce texte pose les grands principes d'une décentralisation du permis de construire. Deux projets de loi ont été déposés sur le bureau du Sénat afin de déterminer notamment les modalités concrètes de cette importante réforme.

Afin d'éviter que la Haute Assemblée n'adopte à quelques mois d'intervalle des modalités différentes, et pour pouvoir mettre en application le plus rapidement possible ces importantes dispositions, tout en veillant à prendre en considération les nombreux et complexes éléments qui déterminent le droit de l'urbanisme, la commission a adopté, à l'unanimité, un amendement visant à supprimer l'article 87 du projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales.

Au cours d'une deuxième séance tenue dans l'après-midi, la commission a examiné l'**avis de M. Yvon** sur les **dispositions de la loi de finances pour 1980** concernant la **marine marchande**.

Le rapporteur pour avis a regretté que la politique de la mer ne soit pas conduite par une autorité administrative unique.

Abordant les graves difficultés que connaît notre flotte de commerce, M. Yvon a souligné qu'elle se composait, au 1^{er} juillet 1979, de 441 navires pour 11 464 082 tonneaux de jauge brute (tjb), soit une diminution de 326 822 tjb en un an ; il a regretté qu'aucune mesure nouvelle ne soit prise en faveur de l'armement ; il serait nécessaire de prévoir une suite au plan de développement qui doit s'achever l'année prochaine. Il a également vivement souhaité que soit mis en place un dispositif d'urgence afin de sauver notre flotte de caboteurs, menacée de disparition.

Parlant des problèmes de la construction navale, M. Yvon a évoqué l'important soutien qu'apporte le Gouvernement à ce secteur. Grâce aux aides publiques, la plupart des chantiers ont pu surmonter, l'année dernière, la très grande crise mondiale qui affecte cette branche de l'activité économique.

Le rapporteur pour avis s'est également félicité des importantes subventions à l'équipement qui sont accordées aux pêcheurs. Il s'est cependant fortement inquiété de la stagnation des crédits destinés à l'aide au carburant. Il a estimé nécessaire que celle-ci soit revalorisée.

Abordant enfin le problème de l'accès aux ressources, M. Yvon a déploré l'absence d'une politique communautaire des pêches. Il a stigmatisé les positions britanniques dans ce domaine qui sont contraires à l'esprit communautaire.

Au cours du débat qui a suivi l'exposé du rapporteur, le président Chauty et M. Durieux sont intervenus à propos des problèmes posés par la mise au point d'une politique communautaire des pêches.

M. Ehlers a souligné les conséquences, pour notre flotte de commerce, de l'entrée de la Grèce dans la Communauté européenne. Il s'est également inquiété du fait que les activités de la pêche s'installent de plus en plus souvent hors de France, ce qui pose de graves problèmes économiques et sociaux. Il a indiqué que la flotte artisanale pourrait largement se développer si certaines aides lui étaient accordées.

Sur la proposition du rapporteur pour avis, la commission a émis un avis favorable à l'adoption des crédits du projet de loi de finances pour 1980, concernant la marine marchande.

La commission a ensuite **entendu M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie, sur les problèmes de son département ministériel.**

En ce qui concerne la protection et l'aménagement du littoral, le ministre a déclaré que le décret du 25 août 1979 permettrait de mieux contrôler l'urbanisation en servant de guide à l'élaboration des documents d'urbanisme.

Le ministre a rappelé, ensuite, que la protection des zones de montagne devait servir à revitaliser les régions tout en respectant les sites. En 1979, 900 millions de francs d'aides supplémentaires ont été distribués aux agriculteurs et aux collectivités locales dans ce but.

Le ministre a ensuite expliqué que la France a fait des progrès en ce qui concerne la lutte contre la pollution par les hydrocarbures. De nouvelles normes de circulation au large des côtes françaises ont été établies et les moyens de surveillance de ces règles se sont accrus. Afin de lutter contre un nouvel accident, toujours possible, les moyens des différentes administrations ont été réorganisées et augmentées.

Le ministre a annoncé qu'un projet de loi concernant la prévention et la répression de bruit serait déposé au Parlement au cours de cette session, et qu'un texte spécifique pour les aéronefs est prévu. De nombreuses actions sont également entreprises pour lutter contre la pollution atmosphérique. La protection de l'environnement doit être considérée comme un facteur

de développement de technologies nouvelles et un moyen de créer de nouveaux emplois. En 1976, la lutte contre la pollution employait déjà 172 000 personnes et se traduisait à l'exportation par un solde positif de 2,8 milliards de francs. D'ici à 1985, 30 000 nouveaux emplois pourraient être créés dans ce secteur. Il est nécessaire, également, que l'harmonisation des règles internationales de protection de la nature se développe afin de ne pas augmenter les prix de revient de certaines de nos industries.

Le ministre a expliqué qu'il avait l'intention de réaménager les rapports entre les collectivités locales et les sociétés d'économie mixte d'aménagement.

En ce qui concerne les loyers, le ministre a rappelé que la moitié des Français étaient locataires de leur logement. Parmi ceux-ci, un million sont soumis à la loi de 1948, 2,5 millions appartiennent aux H.L.M. et 4 millions ne sont soumis qu'exceptionnellement à un encadrement. Après concertation avec les organisations de propriétaires, cette dernière catégorie de logements n'est plus tenue, depuis le début de l'année, à des contraintes législatives ou réglementaires pour la fixation des loyers. Les accords de modération conclus avec les organisations de propriétaires ont été, dans la quasi-totalité des cas, respectés.

Le ministre a estimé, toutefois, qu'il fallait encore attendre pour libérer les loyers soumis à la loi de 1948.

A propos de l'application de la réforme de l'aide au logement, le ministre a estimé que le nombre de logements anciens conventionnés, qui est actuellement faible, allait très rapidement s'accroître, grâce aux mesures récemment prises, notamment le relèvement du seuil d'exclusion de l'aide personnalisée au logement (A.P.L.). Dans le budget de 1980, les crédits destinés à l'A.P.L. sont en forte augmentation ; alors qu'en 1979, 700 millions de francs ont été dépensés à cet effet, 1,8 milliard de francs le seront en 1980.

Répondant ensuite aux questions de MM. Colin, Ceccaldi-Pavard, Lefort, Pouille, Bouquerel, Barroux, Bouvier, Mistral et du président Chauty, le ministre a précisé qu'une convention-type concernant les sociétés d'économie mixte serait prête très rapidement. La lutte contre le bruit comprendra, en premier lieu, la réduction des émissions de bruit ; ensuite, certaines normes d'insonorisation seront réétudiées ; enfin, la répression des infractions sera renforcée. Le ministre a rappelé que le fonds d'intervention pour la qualité de la vie réalise des opérations très diverses, mais qu'il n'a pas vocation à financer les études d'impact.

En ce qui concerne la loi de 1948, le ministre a expliqué que l'on pouvait envisager une libération des loyers soumis à cette loi à condition de protéger certains locataires qui seraient dans une situation sociale difficile. Il a ajouté que cette réforme ne lui semblait pas opportune pour l'instant.

Jeudi 25 octobre 1979. — Présidence de M. Michel Chauty, président. — La commission a entendu **M. Joël Le Theule, ministre des transports, sur les problèmes de son département ministériel.**

Le ministre a, tout d'abord, rappelé les modifications apportées à la présentation de son budget, compte tenu des mesures de réorganisation qui ont été effectuées au sein de son département.

Il a regretté que le caractère spécifique des transports, qui constituent une prestation de service, n'ait pas été suffisamment pris en compte lors du débat à l'Assemblée Nationale.

Il a exposé, ensuite, les dispositions du *contrat Etat S. N. C. F.* qui normalise les rapports entre notre société nationale et l'Etat. Il a précisé que ce contrat se traduit essentiellement par une certaine libération tarifaire et une augmentation des compensations nouvelles de service public : au titre des retraites, des charges d'infrastructure et des services omnibus. A ce dernier titre, il a déclaré que le pourcentage de fermeture de lignes secondaires ne pourrait dépasser 5 p. 100.

M. Le Theule a ajouté que l'objectif recherché était, en résumé, de clarifier la situation et de réduire, au minimum, le déficit proprement dit, compte tenu d'une expansion du trafic qui paraît plus favorable cette année pour les marchandises que pour les voyageurs.

Abordant ensuite le problème de la *construction de la ligne Paris-Sud-Est*, le ministre a estimé que le rythme de réalisation de cette liaison est conforme aux prévisions, aussi bien sur la partie sud Saint-Florentin—Lyon que sur la partie nord Paris—Saint-Florentin.

Concernant le coût des travaux, il ne semble pas non plus que le devis initial sera dépassé. Compte tenu des réévaluations normales, le total des dépenses serait de 8,6 milliards de francs, y compris le matériel roulant. Pour la tarification, il a été décidé qu'elle serait conforme à celle en vigueur sur les autres liaisons.

Le trajet Paris—Lyon comportera deux arrêts intermédiaires Montchanin et Montbard. Dans l'état actuel des études, aucune décision n'a été prise quant à la réalisation de nouvelles dessertes.

Evoquant le *programme autoroutier*, le ministre a indiqué qu'il se poursuivait normalement, bien qu'à un rythme ralenti. Il a souligné que, désormais, il était de plus en plus difficile de faire des autoroutes sans un effort important de l'Etat, ce qui rendait plus économique les chaussées à deux fois deux voies. Il a déclaré que, pour 1980, la masse des crédits permettrait d'engager 450 km de voies nouvelles.

En ce qui concerne la situation des *sociétés d'autoroutes*, M. Le Theule a fait savoir que c'est le volume des prêts du fonds de développement économique et social (F. D. E. S.) qui donne ou non de l'aisance aux sociétés d'autoroutes (mixtes ou privées) : il représente d'ailleurs près de 13 milliards de francs pour le ministère des transports, ce qui en marque bien l'importance.

Au sujet de l'autoroute Paris-Est—Lorraine, le ministre a indiqué qu'il s'agit d'une société privée au bord de la faillite et que, malgré le coût (plus de 300 millions de francs) de la garantie de l'Etat, on ne pouvait laisser cette société déposer son bilan ; il a fait part de son intention de faire reprendre le réseau par la société des autoroutes du Nord et de l'Est.

Traitant de la *sécurité routière*, le ministre a déclaré qu'il s'agissait d'une priorité essentielle de son budget : 12 000 morts, c'est encore beaucoup trop. Il a, notamment, indiqué que la France avait les véhicules les moins consommateurs de la Communauté européenne mais que les constructeurs estiment pouvoir faire baisser rapidement la consommation moyenne à 7,5 litres aux 100 kilomètres. Il a souligné la nécessité d'améliorer la sécurité en protégeant, non seulement le conducteur mais les tiers : piétons ou véhicules. Le ministre a ajouté qu'un effort devait être fait pour la suppression des « points noirs », notamment dans le cadre de la politique de soutien, tout en reconnaissant que certaines difficultés administratives — qu'il s'efforce de réduire — pouvaient engendrer des délais de réalisation : l'accent sur la sécurité au niveau budgétaire explique la diminution de l'effort en matière de renforcements coordonnés.

Au sujet de la ceinture de sécurité, il a indiqué que les avantages l'emportent largement sur les inconvénients. Enfin, l'obligation de rouler en code la nuit dans les agglomérations

lui a paru utile, notamment hors des très grandes villes, et ne pouvoir être jugée — et le cas échéant rapportée — qu'au bout d'un temps d'application qui ne saurait être inférieur à un an.

Au sujet des *constructions aéronautiques*, le ministre a rappelé que l'Airbus était une opération européenne dans laquelle étaient associés l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Espagne, la Hollande et la France. Il a souligné les brillants résultats obtenus en 1978 et 1979, se traduisant par 34 compagnies clientes et 394 commandes, options et lettres d'intention.

Concernant les capacités industrielles des constructeurs, le ministre a précisé que les dépenses à engager pour ce programme étaient de 20 milliards de francs au total. Il n'a pas estimé possible de dépasser la cadence de fabrication de 7 par mois en 1983, contre 2,5 aujourd'hui, bien que certains souhaiteraient atteindre le chiffre de 10.

Au sujet du choix d'Air France — qui souhaite acquérir des réacteurs Pratt et Whitney et s'oppose sur ce point à la Snecma — M. Le Theule a indiqué que la question était à l'étude et qu'aucune décision ne serait prise avant la fin de novembre, l'intérêt de la compagnie nationale devant également être prise en compte.

Concernant le statut des *transports parisiens*, le ministre a reconnu que le projet de loi déposé rencontrait l'hostilité unanime des élus de la région d'Ile-de-France, mais annoncé qu'il faudrait, faute de décision, inscrire des crédits complémentaires au budget, au titre de la R. A. T. P. et de la S. N. C. F.-banlieue.

En ce qui concerne la *marine*, le ministre a rappelé que l'armement français avait un fonds de commerce trop concentré sur l'ancien empire colonial. Il a souligné que si notre flotte est une des plus modernes, elle est insuffisamment occupée, notamment par suite d'une « balkanisation » des fonctions de la « chaîne » du transport maritime. Il a fait savoir qu'à la fin du plan de développement, il allait maintenir des aides sélectives et promouvoir la formule des prêts participatifs, afin, notamment, d'inciter l'armement français à prendre pied à l'étranger. Il a indiqué que s'il existait un surcoût de l'armement français par rapport à l'Angleterre, nos conditions d'exploitation sont les mêmes que celles des pays scandinaves. Un des problèmes étant celui de la formation des jeunes, l'Etat va favoriser les stages embarqués.

En 1979, si l'on réussit à atteindre le niveau des 500 000 tonneaux de commandes, le plan de charge des chantiers navals est presque assuré.

Enfin, il a signalé que, par suite des goûts des Français, sa préoccupation était de promouvoir la grande pêche afin d'exporter plus, à défaut de pouvoir importer moins.

Répondant enfin à différentes questions posées, notamment, par MM. Ceccaldi-Pavard, Parmantier, Colin, Lechenault, Yvon et Herment, concernant l'éventualité de la création d'un organisme unique de transport en région parisienne, la mise en œuvre de rames trançonnables sur le Paris-Sud-Est, le problème du bruit, en particulier des aéronefs, les difficultés occasionnées dans les régions traversées par la construction du train à grande vitesse (T. G. V.), le devenir du cabotage, le respect par les Etats membres des décisions communautaires, l'aménagement du réseau routier de la Meuse,

Le ministre a déclaré que :

— la mise en place d'un organisme spécifique et unique de transport dans la région parisienne pourrait être examinée à l'occasion de la discussion sur la loi sur la réorganisation des transports ;

— l'exploitation de la ligne Paris-Sud-Est ne permettrait pas la multiplication des arrêts mais que l'acheminement de conte-neurs pourrait être envisagé ;

— la liaison Orsay—Invalides s'avérait jusqu'ici un échec et qu'une solution d'attente s'imposait ;

— la lutte contre le bruit était un problème complexe et qu'il était apparu nécessaire de traiter à part le cas des aéronefs qui fera l'objet d'un texte spécial qui sera examiné à la présente session ;

— la réalisation du T. G. V par la S. N. C. F. rencontrait des difficultés, compte tenu de l'importance du recours à la sous-traitance ;

— le cabotage français n'existait pratiquement plus et que le gasoil pêche était, à la fois exonéré et subventionné, mais qu'il n'était pas possible de revenir aux prix antérieurs, ce qui nécessiterait une subvention de 240 millions de francs ;

— les petits chantiers bénéficiaient effectivement d'une subvention modeste mais que celle-ci pourrait être revue si la conjoncture devenait défavorable ;

— la réduction des crédits routiers concernant la Meuse s'expliquait par l'existence de dotations non dépensées en 1978.

**AFFAIRES ETRANGERES, DEFENSE
ET FORCES ARMEES**

Judi 25 octobre 1979. — *Présidence de M. Jean Lecanuet, président.* — La commission a procédé à l'audition de **M. Jean François-Poncet** sur la situation internationale.

Le ministre a évoqué devant la commission l'ensemble des problèmes qui se posent dans le monde. Il a souligné qu'en ce qui concerne les relations Est-Ouest, celles-ci restent situées dans le contexte de la détente mais qu'il n'en existait pas moins un certain nombre de sujets de tension. Il a cité successivement les problèmes soulevés par la présence d'une brigade soviétique à Cuba qui semblent en voie d'apaisement, ceux soulevés par la ratification des accords Salt II qui, malgré les controverses qu'elle suscite, conserve ses chances, la modernisation des forces nucléaires en Europe ainsi que le problème des droits de l'homme.

Sur ces différents points, M. Jean François-Poncet a exposé la position de la France. La sécurité en Europe soulève le problème des armes de la zone « grise ». La France possédant sa propre force de dissuasion nationale et ayant décidé de la moderniser n'a sollicité l'approbation de personne et n'accepterait de commentaires de quiconque, ce qui implique que, de son côté, elle ne se prononcera pas sur les décisions que ses partenaires pourraient prendre dans le cadre de l'O.T.A.N. pour la modernisation de leurs forces.

Le ministre a indiqué en second lieu que la France n'avait pas modifié sa position concernant la négociation de Vienne sur les forces conventionnelles en Europe et il a confirmé qu'elle ne se joindrait pas à la négociation Salt III.

M. François-Poncet, analysant le discours prononcé récemment à Berlin par M. Brejnev, a rappelé que les propositions soviétiques concernant le retrait unilatéral de 20 000 hommes et de 1 000 chars en Europe, bien qu'elles s'adressent aux Etats participant aux M.B.F.R. dont la France ne fait pas partie, constituent une contribution positive à la détente.

Le ministre a indiqué, d'autre part, que la proposition présentée par la France de réunir une conférence pour le désarmement en Europe, avait été bien accueillie et faisait l'objet la C.S.C.E. (Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe).

Le ministre a ensuite évoqué la question des droits de l'homme en Tchécoslovaquie. La décision prise par le Gouvernement d'annuler le voyage qu'il devait effectuer à Prague reflète sa volonté de voir respecter la Charte d'Helsinki. Tout en s'abstenant de s'ingérer dans les affaires intérieures et de provoquer des polémiques susceptibles de mettre en cause la détente, la France entend s'exprimer dans ce domaine.

Concernant les relations avec la Chine, le ministre a estimé que le voyage de M. Hua Kuofeng marquait l'ouverture de la Chine sur le monde et montrait que l'Europe occidentale a un rôle important à jouer dans cette ouverture.

En ce qui concerne le Cambodge, M. François-Poncet a exprimé l'avis que, dans les circonstances actuelles, il ne serait pas réaliste d'espérer dégager une solution politique au problème cambodgien. Il convient d'accorder la priorité à l'aspect humanitaire du problème ; la communauté internationale doit agir d'urgence avec des moyens substantiels pour faire face à la situation dramatique qui est celle du peuple cambodgien. La France, pour sa part, a demandé à ses partenaires de la Communauté européenne de faire un effort exceptionnel d'aide et a d'autre part saisi le secrétaire général des Nations Unies afin que soient prises immédiatement les initiatives indispensables.

Le ministre a poursuivi son exposé en évoquant la situation au Moyen-Orient. S'agissant du Liban, vis-à-vis duquel la France se reconnaît une responsabilité particulière, il a fait état des progrès constatés dans la reconstitution des forces armées du Gouvernement de Beyrouth et de la volonté de celui-ci de les déployer dans le sud du pays. Notre action diplomatique s'est développée depuis quelques semaines à New York et sur place, afin de discerner les positions des différentes parties en cause et les initiatives qui pourraient être prises pour renforcer le cessez-le-feu au Sud Liban et accroître le contrôle des autorités de Beyrouth dans cette région du pays.

Interrogé sur la politique africaine de la France, M. François-Poncet a tout d'abord fait observer que celle-ci ne soulevait pas de critiques de la part des pays africains eux-mêmes, à l'exception de certains dont les arrières-pensées sont connues et que les manœuvres menées à New York au sein du mouvement des non-alignés pour obtenir sa condamnation ont tourné court.

Le ministre a exposé ensuite les objectifs de notre action en Afrique qui vise avant tout, dans ce continent qui est le plus pauvre du monde, au développement économique et social. Celui-ci, qui doit être le fait des Africains eux-mêmes, est impossible dans un climat de crise et de conflits militaires. Les jeunes

Etats africains dont les structures sont particulièrement fragiles ne disposent pas le plus souvent des moyens de se défendre, et certains d'entre eux, comme le Tchad, la Mauritanie, le Zaïre ou la Centrafrique se sont tournés vers la France pour qu'elle les soutienne. Nos interventions qui ont toujours fait suite aux demandes des gouvernements locaux ont été ponctuelles et temporaires et ont contribué, d'autre part, à la sauvegarde de nos ressortissants menacés dans leur vie et dans leurs biens.

S'agissant en particulier des événements récents en Centrafrique, M. François-Poncet a fait observer qu'il existe dans ce pays un élément particulier, celui qui concerne la violation des droits de l'homme. Après sa prise du pouvoir, Bokassa avait été reconnu par l'ensemble des Etats africains et des organisations internationales. L'aide de la France était destinée au développement du pays, ce qui était la façon la plus efficace d'éliminer progressivement les facteurs menant à des violations des droits de l'homme. Le Gouvernement français avait ensuite respecté la volonté des africains d'enquêter eux-mêmes sur les accusations portées contre Bokassa, au printemps 1979, et il avait immédiatement pris les décisions qui s'imposaient dès le dépôt des conclusions de la commission des juristes confirmant ces accusations. Les critiques qui sont adressées au Gouvernement sont contradictoires. Ce serait une attitude de facilité pour la France que de refuser d'aider ses partenaires africains lorsqu'ils le demandent et de pratiquer l'indifférence. Notre politique devrait se tenir à l'écart aussi bien de l'ingérence que de l'indifférence.

De nombreux membres de la commission ont ensuite posé des **questions** au ministre, notamment M. Max Lejeune, qui estime que la France ne peut pas se désintéresser des décisions que l'O.T.A.N. va être amenée à prendre pour la modernisation de ses forces en Europe et qui a marqué son inquiétude en ce qui concerne la situation des Vietnamiens qui désirent quitter leur pays et les conséquences de la conférence de Genève sur ce point.

M. Poudonson a interrogé le ministre sur l'évolution du conflit saharien et sur la dualité qui existerait entre le ministère des affaires étrangères et celui de la coopération quant à notre politique africaine.

M. Chaumont, rejoignant les préoccupations de **M. Max Lejeune** concernant le déséquilibre qui existerait en Europe si l'on n'installait pas les fusées Pershing II face aux nouvelles fusées soviétiques, a demandé des précisions quant à l'action de Cuba en Afrique.

M. Mont a demandé quelle était la position du Gouvernement français face au désir de la Grande-Bretagne de voir sa part réduite dans les dépenses communes européennes et de reviser la politique agricole commune. Il a également suggéré un développement de nos relations en Asie avec les pays de l'A. S. E. A. N. Il a demandé si une solution politique était possible au Cambodge.

M. Boucheny souhaiterait que le Gouvernement dépasse le stade des déclarations d'intention en ce qui concerne la réunion d'une conférence sur le désarmement.

M. Bosson a rappelé que, malgré les décisions prises à la conférence d'Helsinki et confirmées par la conférence de Belgique, les atteintes aux droits de l'homme se sont multipliées dans beaucoup de pays de l'Est.

M. Palmero a interrogé le ministre sur le problème de l'accueil des réfugiés indochinois en France.

M. Spénale a demandé au ministre quel était le sens profond qu'il attachait à l'intervention chinoise au Viet-Nam et à l'attitude de ce pays dans le Sud-Est asiatique.

Sur la question des réfugiés d'Indochine, M. François-Poncet a rappelé que la conférence de juillet dernier avait permis de mettre fin au refoulement par les pays de premier accueil et d'accroître considérablement la contribution de la communauté internationale à l'accueil des réfugiés. Il a, d'autre part, indiqué qu'il poursuivait des efforts en vue d'obtenir le départ vers la France des ressortissants français demeurés au Viet-Nam et de leur famille. Une solution satisfaisante de ces problèmes constituait un préalable au développement de nos relations avec les autorités de Hanoi.

Le ministre a rappelé que les relations de la France avec les pays de l'A. S. E. A. N. étaient excellentes.

Sur la question de la modernisation des armes en Europe, le ministre a confirmé que la France ne prendrait pas position. La décision sur cette question est indissociable de celle concernant la limitation des armes nucléaires ; or la France a décidé de ne pas participer aux négociations Salt III.

En ce qui concerne une conférence sur le désarmement en Europe, nous ne restons pas dans le domaine des intentions. Nos propositions sont présentées partout avec la plus grande détermination.

M. François-Poncet a enfin précisé qu'en ce qui concerne la contribution britannique au budget européen et la politique agricole commune, les problèmes soulevés devront être étudiés avec calme en tenant compte de l'intérêt de toutes les parties et des principes du Traité de Rome.

AFFAIRES SOCIALES

Mardi 23 octobre 1979. — *Présidence de M. Robert Schwint, président.* — La commission a entendu **M. Jacques Barrot, ministre de la santé et de la sécurité sociale**, ainsi que **MM. Hoefel et Farge, secrétaires d'Etat auprès du ministre de la santé et de la sécurité sociale**, sur le projet de loi de finances pour 1980 (crédits du ministère de la santé).

A travers un bref exposé, **M. Barrot** a montré comment les dépenses obligatoires de son ministère traduisaient la continuité de la politique menée au cours des dernières années, en même temps que la résolution de développer plus encore un certain nombre d'actions volontaristes.

Il a notamment indiqué la nécessité de mieux cerner l'évolution des dépenses de santé.

M. Chérioux, rapporteur pour avis (santé), a regretté que la marge de manœuvre dont dispose le ministre ne lui permette pas toujours d'atteindre ses objectifs. Il s'est inquiété de l'augmentation très sensible des dépenses d'aide sociale qui donne plus de poids aux thèses défendues par la commission des affaires sociales dans le cadre de la loi sur le renforcement des responsabilités des collectivités locales.

A la suite des interventions de **MM. Chérioux, Labèguerie, Robert, Mézard, Louvot, Touzet, Henriet, Amelin et Schwint**, M. Barrot a indiqué, notamment, que la progression des dépenses d'aide sociale avait diminué sensiblement au cours des dernières années et que les crédits consacrés à l'humanisation des hôpitaux permettraient d'achever le programme prévu pour la fin de l'année 1981.

Il a également espéré que, rapidement, dans le cadre des dispositions de la loi de 1971, une convention soit signée entre les médecins et les caisses nationales d'assurance maladie.

En ce qui concerne la tarification hospitalière, le ministre a indiqué qu'une extension des expériences menées depuis 1978 était, selon lui, un préalable nécessaire au vote d'une loi définitive sur ce sujet.

Il a insisté, suivant en cela M. Robert, sur le lien évident entre le développement des soins à domicile aux personnes âgées et un examen attentif des capacités hospitalières.

En réponse à un certain nombre d'intervenants, il a précisé que la suspension de la vaccination antivariolique permettrait, dans l'avenir, de renforcer les autres vaccinations. Inquiet, avec M. Mézard, de la dégradation de la production française de matériel sanitaire, il a manifesté son intention d'entreprendre une étude approfondie sur ce point.

Il a enfin rejoint un certain nombre d'orateurs sur la nécessité de développer les efforts en faveur de la santé scolaire, de la politique de prévention sanitaire et d'une politique familiale dynamique.

M. Hoeffel, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la sécurité sociale, a alors répondu au souhait de certains commissaires, en décrivant précisément l'évolution récente des dépenses d'aide sociale.

M. Farge, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la sécurité sociale, est revenu sur les dispositions prises à l'égard des budgets des établissements hospitaliers publics, en rappelant les causes et les conséquences des dispositions arrêtées au mois de juillet dernier.

La commission a ensuite **entendu Mme Monique Pelletier, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la condition féminine et de la famille**, sur le projet de loi relatif à **l'interruption volontaire de grossesse**.

La loi en vigueur, a exposé Mme Pelletier, qui en a rappelé la teneur (pratique de l'interruption volontaire de grossesse par les seuls médecins, dans des établissements agréés, dans un délai de dix semaines de grossesse, sans remboursement par la sécurité sociale), représente la voie de la sagesse, mais on doit en améliorer l'application. Le nombre d'avortements est estimé à 250 000 par an, dont 150 000 faisant l'objet de la déclaration légale. La loi n'a donc pas eu pour effet une augmentation du nombre d'I. V. G., et a eu des résultats positifs certains sur le plan médical. Cependant, l'avortement reste un acte grave. Evoquant les législations étrangères, Mme Pelletier a estimé que les législations plus restrictives (Grande-Bretagne, Pays-Bas, Allemagne fédérale) n'apportaient que des garanties illusives.

Le Gouvernement, qui propose le maintien de la loi en vigueur, s'engage à mettre en œuvre un certain nombre de mesures incitant à une meilleure application sur les points suivants :

— renforcer et mieux contrôler la procédure de l'entretien préalable, en apportant une aide financière aux centres agréés qui pratiquent le conseil conjugal ;

— mieux informer le public sur les tarifs réglementaires en vigueur (K 30) ;

— renforcer le contrôle, par les régimes d'assurance-maladie, des établissements qui pratiquent un nombre élevés d'actes cotés K 30 ;

— contrôler l'établissement effectif des bulletins statistiques ;

— encourager, dans les hôpitaux publics, le développement de structures d'accueil ;

— enfin, afin d'inciter à l'usage de la contraception et d'améliorer le soutien psychologique des femmes concernées, prévoir le remboursement par l'assurance maladie de la visite médicale après l'interruption de grossesse et assurer la rémunération d'un conseiller pour un deuxième entretien social au même moment.

Après l'exposé du ministre, s'est engagé un débat au sein de la commission.

M. Chérioux a insisté sur la nécessité de mettre en œuvre une politique familiale active, regretté que l'entretien préalable ne semble pas jouer le rôle dissuasif escompté, et souhaité une appréciation légale plus précise de la notion de détresse morale.

M. Mézard a estimé que la femme devait rester libre de sa décision. Il a souligné les aspects positifs de la loi, sur le plan tant sanitaire que social. Mais, a-t-il estimé, l'entretien préalable doit être valorisé ; les avortements répétés doivent être évités. A propos des motivations des femmes, il semble, a-t-il exposé, que des problèmes psychologiques et familiaux soient dominants, et non les difficultés financières.

M. Labèguerie a déploré l'absence d'une politique globale de la famille tant de fois annoncée. La notion de détresse étant imprécise, la loi permet l'avortement « de convenance ». Il semble que la légalisation même de l'avortement constitue dans certains cas une incitation à sa pratique. M. Labèguerie s'est demandé s'il n'aurait pas été préférable de supprimer purement et simplement la loi de 1920.

M. du Luart a regretté que l'avortement soit encore un moyen de contraception, stigmatisé l'avortement « de convenance », et s'est déclaré extrêmement préoccupé de l'avenir des sociétés occidentales qui refusent l'enfant. La légalisation de l'avortement déculpabilise dangereusement.

M. Louvot a estimé inconvenant que certaines mutuelles assurent la couverture de l'I.V.G. Quoique sceptique sur les résultats, il a estimé indispensable de promouvoir une contre-information mettant la vie en valeur.

Pour **M. Henriet**, malgré les progrès médicaux constatés, l'avortement reste un crime. Le nombre réel d'avortements pratiqués est certainement supérieur aux estimations officielles. Il est urgent de prendre des mesures familiales hardies.

M. Sallenave a douté que la femme en détresse, désorientée, soit en mesure de juger de sa propre situation. L'intervention d'une instance collégiale serait plus appropriée. La notion même de détresse permet tous les abus.

Dans ses réponses aux intervenants, **Mme Pelletier** s'est déclarée opposée à l'instauration d'un collège qui déciderait de l'opportunité de l'avortement au lieu et place de la femme ; une telle procédure serait inefficace, fallacieuse et contraire à la dignité de la femme. Les femmes sont adultes et responsables. Elles portent trop souvent seules la responsabilité d'un acte à deux. En revanche, le ministre a souhaité des propositions précises en vue d'une définition légale des cas de détresse, en soulignant la difficulté d'une telle démarche. Elle a précisé que les demandes d'avortement résultaient en grande majorité d'un échec du couple. L'avortement dit « de convenance » doit, à son avis, être apprécié et jugé avec une grande prudence. La suppression de toute législation sur l'avortement, a-t-elle souligné, signifierait la suppression de tout contrôle, de toute garantie sanitaire, et permettrait tous les abus « commerciaux ».

Enfin, a-t-elle précisé, le Gouvernement a la volonté d'améliorer les aides aux familles.

Mercredi 24 octobre 1979. — *Présidence de M. Jacques Henriet, puis de M. Hector Viron, vice-présidents.* — La commission a examiné, sur le **rapport de M. Boyer**, les **amendements** au projet de loi n° 427 (1978-1979), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif aux **équipements sanitaires** et modifiant certaines dispositions de la loi n° 70-1318 du 31 décembre 1970 portant réforme hospitalière.

Au cours d'une discussion à laquelle ont pris part, outre les présidents Henriet, puis Viron, et M. Boyer, rapporteur, MM. Gamboa, Labèguerie, Talon, Moreigne, Béranger et Bialski, la commission a décidé :

- de donner un avis favorable aux amendements n° 21 et 22 de M. Labèguerie, 18 et 19 de M. Chérioux et 14 de M. Gamboa ;
- de donner un avis défavorable aux amendements n° 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 de M. Gamboa, aux amendements n° 17 de M. Chérioux et 23 de M. Labèguerie, ainsi qu'aux amendements n° 15 et 16 de M. Bialski ;

— de s'en remettre à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 2 de M. Berchet, 13 de M. Gamboa, 20 de M. Chérioux et 24 de M. Labèguerie.

La commission a également adopté, à l'initiative du rapporteur, deux amendements rédactionnels tendant à réparer des erreurs matérielles aux articles 2 A et 2 bis.

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

Mardi 23 octobre 1979. — *Présidence de M. Geoffroy de Montalembert, vice-président.* — La commission a tout d'abord procédé à l'audition du **rapport de M. Jager, rapporteur spécial**, sur le **budget des départements d'outre-mer**. Il a en préambule indiqué qu'il s'agissait d'un bon budget, assurant en particulier une forte progression des opérations en capital.

Pour 1980, le projet de budget s'élève à 597,27 millions de francs, soit une augmentation de 12,5 p. 100 par rapport à l'année précédente, mais il y a lieu également de tenir compte de certains transferts, opérés notamment au profit du budget du ministère de l'agriculture. Après avoir analysé les dépenses de fonctionnement qui progressent peu (+ 7,8 p. 100), M. Jager a noté que les dépenses d'intervention étaient en réduction en raison du transfert de l'aide à la production sucrière au ministère de l'agriculture ; en réalité, elles sont simplement reconduites en francs courants.

Le point fort du budget est constitué par les dépenses en capital, qui s'accroissent de 25,5 p. 100 en autorisations de programme et de 48,5 p. 100 en crédits de paiement. Le rapporteur a notamment évoqué :

— le crédit de 40 millions de francs en autorisations de programme et de 28 millions de francs en crédits de paiement pour le financement des infrastructures routières et portuaires de la Guyane ;

— la forte progression des dotations du F. I. D. O. M., qui atteignent 222,4 millions de francs en autorisations de programme (+ 8,3 p. 100) et 163,4 millions de francs en crédits de paiement (+ 49,5 p. 100) ; ces crédits serviront à financer des travaux de développement rural ainsi que les primes d'équipement et d'emploi ;

— le maintien au niveau antérieur des subventions aux instituts de recherche (8,7 millions de francs) et des crédits d'équipement pour le service militaire adapté (8,1 millions de francs).

En conclusion, M. Jager a évoqué la situation politique et économique actuelle des Antilles. Après les interventions de MM. Parmantier, rapporteur pour avis, Poncelet, Jargot et Fourcade, la commission a adopté le projet de budget pour les départements d'outre-mer.

Elle a ensuite procédé à l'examen des articles 69 et 77 de la loi de finances rattachés à ce budget. M. Jager a présenté le dispositif de l'article 69 qui vise à limiter certains avantages fiscaux en matière d'impôts sur le revenu et d'impôts sur les sociétés, en plafonnant progressivement ces avantages. Quant à l'article 77, il a pour objet d'aligner pour les départements d'outre-mer les taux de la contribution au fonds de garantie contre les calamités agricoles sur ceux de la métropole.

Après un large débat où sont intervenus successivement MM. Jargot, Fourcade, Poncelet et Jager, la commission a décidé de repousser l'article 69 ; elle a en revanche adopté l'article 77.

Puis, sur le rapport de M. Jager, rapporteur spécial, elle a procédé à l'examen du budget des territoires d'outre-mer. Après avoir tracé un tableau pessimiste de la situation économique de ces territoires, M. Jager a noté que le projet de budget s'élève pour 1980 à 355,67 millions de francs (+ 1,1 p. 100). Les frais de fonctionnement augmenteront de 8,5 p. 100. Quant aux crédits d'intervention, ils varient peu ; en particulier, les subventions aux budgets locaux des T. O. M. n'augmentent que de 2,9 p. 100 (140 millions de francs). Les autorisations de programme ne progressent que de 2,6 p. 100.

Bien entendu, les crédits du budget des T. O. M. ne représentent qu'une partie des dépenses civiles et militaires en faveur des territoires d'outre-mer.

Celles-ci s'élèvent pour 1979 à 2 441,3 millions de francs. Elles devraient atteindre 2 743,4 millions de francs en 1980.

Néanmoins, le rapporteur spécial a souligné la faiblesse des moyens financiers comparés à l'ampleur de la politique que le Gouvernement souhaite mettre en œuvre. Après cette dernière observation, la commission a adopté le projet de budget pour les territoires d'outre-mer.

Elle a également procédé à l'examen sur le rapport de M. Poncelet, rapporteur spécial, du budget des comptes spéciaux du Trésor.

Analysant les grandes masses, il a indiqué que les dépenses s'élèveraient en 1980 à 114,2 milliards de francs (+ 16,6 p. 100).

Les variations les plus significatives concernent :

a) Pour les comptes d'affectation spéciale, la forte progression de la dotation du fonds national pour le développement du sport : 95 millions pour 1980 contre 67 millions en 1979 (+ 41,8 p. 100). Elle doit bénéficier au sport de masse.

b) Pour les comptes de commerce :

— la baisse de la dotation du fonds national d'aménagement foncier et d'urbanisme : 130 millions de francs pour 1980 contre 182 millions en 1979 (— 28,5 p. 100). Pour M. Poncelet, cette baisse traduit une volonté de désengagement de l'Etat ;

— le gonflement des constructions navales de la marine militaire : 7,776 milliards de francs pour 1980 contre 6,357 milliards de francs en 1979 (+ 22,3 p. 100) ;

— l'augmentation importante de la dotation affectée à la liquidation d'établissements publics de l'Etat et d'organismes para-administratifs : 7,2 milliards de francs pour 1980 contre 0,6 milliard en 1979 (+ 96 p. 100).

c) Pour les comptes de prêts :

Le développement des crédits du F.D.E.S. : 5,07 milliards de francs pour 1980 contre 4,45 milliards en 1979 (+ 13 p. 100).

M. Poncelet a noté que l'encours des prêts à la sidérurgie s'élevait à 8,8 milliards de francs.

Quant à la charge nette pour le Trésor, elle passera de 1,7 milliard de francs à 3,7 milliards de francs (+ 113,7 p. 100), en raison de l'accroissement des charges des comptes de prêts à l'étranger : celles-ci concernent la consolidation de crédits acheteurs accordés à certains Etats.

Analysant ensuite l'évolution du découvert des comptes spéciaux, le rapporteur spécial a noté qu'il passait de 5 milliards à 6,4 milliards de francs en 1980, à cause de l'évolution des comptes de règlements avec les Etats étrangers. Il a également précisé qu'un premier effort de rationalisation avait été engagé, puisque conformément au vœu de la commission, le nombre de comptes spéciaux avait été ramené de 64 à 54.

Après avoir rappelé qu'il avait souhaité le rattachement des comptes spéciaux aux ministères concernés, il a présenté une première observation sur le fonds national pour le développement des adductions d'eau. Celui-ci, qui s'intéresse également depuis 1979 aux travaux d'assainissement, disposera en 1980 d'un excédent de trésorerie de 58 millions de francs. Le rapporteur

spécial a estimé qu'il serait souhaitable de prélever 10 millions de francs pour des travaux supplémentaires d'assainissement qui devraient constituer une priorité. Après les interventions de MM. Jargot, Francou et de Montalembert, la commission a chargé le rapporteur spécial de formuler ce souhait dans son rapport.

M. Poncelet a ensuite abordé le problème du fonds spécial d'investissement routier. Pour 1980, sa dotation progressera de 5 p. 100 passant à 5,24 milliards de francs. Mais il a constaté une stagnation des crédits destinés à la voirie départementale et rurale. C'est pourquoi il a proposé à la commission de porter de 12,35 p. 100 à 13 p. 100 le prélèvement opéré sur la taxe intérieure sur les produits pétroliers afin de dégager les 280 millions de francs supplémentaires nécessaires.

Après les interventions de MM. Descours Desacres, Jargot et de Montalembert, ce dernier insistant sur les difficultés mais aussi sur la nécessité du contrôle parlementaire en ce domaine, la commission a donné son accord à cet amendement. Elle a ensuite adopté le budget des comptes spéciaux.

Enfin, **M. Debarge, rapporteur spécial**, a présenté son rapport sur le **budget des transports pour 1980**. Il a tout d'abord indiqué que les crédits de la section commune s'élèveront à 306,1 millions de francs : ils sont la traduction budgétaire de la réorganisation du ministère intervenue en 1978. Ainsi, les subventions pour la desserte de la Corse passeront de 256,1 à 305,8 millions de francs en 1980 (+ 19,4 p. 100).

Abordant ensuite la section du budget relative aux transports terrestres, M. Debarge a noté que le total des crédits s'élèvera à 19,7 millions de francs (+ 15,2 p. 100).

Il a estimé que ce budget était la traduction de la politique de libéralisme préconisée par le rapport Guillaumat : ainsi le contrat d'entreprise passé avec la S. N. C. F. comporte un double engagement de la part de l'Etat : plafonnement de la subvention d'équilibre tout d'abord ; liberté des tarifs de transport de marchandises ensuite. Analysant les subventions allouées à la S. N. C. F., il a précisé que l'on assistait à un remodelage de celles-ci : si la subvention d'équilibre est plafonnée, la participation de l'Etat aux charges d'infrastructure progresse de 45 p. 100, atteignant 4,2 milliards de francs. Au total, l'ensemble des subventions à la S. N. C. F. atteindra 17,3 milliards de francs en 1980, en augmentation de 18,3 p. 100.

Quant à la subvention d'équilibre allouée à la R. A. T. P., elle sera de 1,5 milliard de francs en 1980 (+ 1,9 p. 100). Le rapporteur spécial s'est interrogé sur la diminution des autorisations

de programme pour les transports en commun de la région parisienne et de province. Elles passent en effet de 802,1 millions à 754,1 millions de francs, soit une régression de 7,2 p. 100 : les crédits pour les transports urbains en province atteindront 365,1 millions de francs (— 8,3 p. 100). M. Debarge a souligné la contradiction avec la politique d'économie d'énergie. Après avoir noté que les crédits destinés au secteur de la batellerie étaient insuffisants, il a estimé que le budget de 1980 marquait un tournant de la politique des transports vers un libéralisme peu compatible avec les missions de service public. Il a donc proposé à la commission de rejeter le projet de budget pour 1980.

Un large débat s'est ensuite instauré sur les différents aspects de la politique des transports collectifs : M. Poncelet a estimé que la S. N. C. F. devrait faire un effort pour accroître son trafic et améliorer la qualité de certaines prestations. M. Francou a exprimé des réserves sur le financement par l'ensemble de la France de la subvention à la R. A. T. P.

M. Raybaud a abordé le problème des lignes ferroviaires déficitaires pour lesquels il est demandé une contribution au financement, comme pour le « Métrazur », qui croît avec l'augmentation du trafic ; il a également évoqué les problèmes posés par la réouverture de la ligne ferroviaire italienne Vintimille—Coni qui emprunte une partie du territoire français, sans satisfaire les besoins des populations concernées.

Tout en laissant à son rapporteur spécial le soin de présenter ses observations, la commission a ensuite adopté le budget des transports.

Mercredi 24 octobre 1979. — *Présidence de M. Edouard Bonnefous, président.* — *Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée,* la commission a entendu un **exposé** de **M. Blin, rapporteur général,** sur la **situation économique et financière.**

M. Blin a tout d'abord constaté que, affrontés au même défi, les principaux pays industriels y ont répondu différemment dans la mesure où des facteurs non économiques, liés à leur situation démographique, sociale ou monétaire pèsent d'un poids très inégal sur les décisions de leurs gouvernants.

Dès 1971, la situation économique mondiale a présenté les premiers signes d'essoufflement après la vive croissance des années précédentes : ralentissement de l'expansion, montée du chômage, crise monétaire.

C'est donc avant le premier choc pétrolier de l'été 1973 qu'un certain nombre de pays industrialisés ont commencé à mettre en place des parades, dispositifs qu'ils ont ensuite plus ou moins développés et amplifiés, d'où une évolution contrastée des diverses économies nationales : les pays ayant réagi le plus tôt ont la situation la plus saine.

La nouvelle hausse des prix du pétrole intervenue en plusieurs phases au cours du premier semestre 1979 n'est qu'une nouvelle étape de la course poursuite engagée entre les pays fournisseurs de pétrole et leurs clients, dans laquelle ces derniers ne peuvent être que perdants. Seul un engagement réciproque de modération permettrait de briser le cercle infernal dans lequel ils sont désormais enfermés. Compte tenu du comportement passé des Etats-Unis, cette perspective paraît, hélas, bien incertaine.

Dans ce contexte de stagnation généralisée, quels sont les points forts et les points faibles de l'économie française ?

En matière de croissance, l'Allemagne et la France, qui cheminaient à peu près parallèlement depuis trois ans (pour 1976, 1977, 1978, le taux moyen de croissance du P.N.B. est de 3,65 p. 100 dans les deux pays) se sont nettement séparées. Selon l'O. C. D. E., le taux de croissance du P.N.B. pourrait être en 1979 de 3 p. 100 en France et de 3,75 p. 100 en Allemagne ; les indicateurs à court terme sont encore plus divergents.

Les prix ont progressé en France, de janvier à juillet 1979, de 12,3 p. 100 en rythme annuel. Un phénomène est inquiétant : les prix libérés au cours de 1978 ont particulièrement augmenté. Les produits manufacturés, d'août 1978 à août 1979, ont été majorés de 10,9 p. 100 contre 7,5 p. 100 en moyenne au cours des années précédentes. Cette augmentation paraît bien être la conséquence directe de la libération des prix, les autres facteurs économiques (salaires, énergie, matières premières, charges diverses) ayant augmenté dans le même temps à un rythme voisin de celui du passé.

En ce qui concerne le commerce extérieur, le rythme de croissance des importations s'est progressivement accéléré en 1978 et 1979 sous l'effet de la bonne tenue de la consommation, de certaines reconstitutions de stocks ainsi que du relèvement des prix des matières premières importées. De leur côté, les exportations qui, en 1978 comme en 1977, croissaient régulièrement au rythme de 12,4 p. 100, se sont développées pour atteindre le rythme de 26 p. 100 au début de 1979. C'est ce résultat assez encourageant qui a permis de maintenir des excédents mensuels jusqu'en avril et de réduire ensuite les déficits. Cependant, pour l'ensemble de 1979, le déficit pourrait bien dépasser les 10 milliards de francs.

Dans le domaine de l'emploi, la France est le pays le plus éprouvé malgré un taux de croissance supérieur à la moyenne des pays industriels. Le sous-emploi y atteint 1 450 900 personnes et risque de s'aggraver encore du fait du solde positif de 250 000 demandeurs d'emplois, entre jeunes arrivant chaque année sur le marché du travail et départs en retraite. La situation s'est cependant légèrement améliorée au cours du premier semestre de 1979 où l'emploi salarié total qui avait augmenté de 39 000 en 1977, de 85 000 en 1978, a cru de 60 000 pour les seuls six premiers mois de l'année en cours.

La stagnation de l'investissement est aussi particulièrement alarmante : la part des investissements des entreprises non financières dans le produit intérieur brut français, qui était en moyenne de 13,5 p. 100 au cours de la décennie précédente, a baissé à partir de 1974 pour atteindre 11,6 p. 100 en 1979. Les grandes entreprises nationales ont été le principal moteur de l'investissement grâce notamment aux grands programmes d'équipement téléphonique puis électro-nucléaire.

Il convient de noter que la prudence des grandes entreprises pour investir en France n'est pas compensée par un accroissement important des investissements à l'étranger.

La reprise de l'investissement productif semble affectée par des considérations soit financières — incidence de la non-réévaluation des bilans, hausse du coût du crédit — soit psychologiques — incertitude quant à l'avenir.

En France, une part importante de l'épargne est utilisée dans l'acquisition de logements (partiellement financée aussi par des crédits à long terme). Pour le reste, les opérations financières sont presque totalement effectuées à court terme : l'ensemble des obligations, des actions et de l'assurance-vie qui sont les principaux placements à long terme ne constituent guère que 9 à 10 p. 100 de l'épargne brute.

Enfin, l'irrésistible montée des prélèvements obligatoires qui, avec le taux de 41,6 p. 100 prévu pour 1980, situe désormais la France au premier rang des grandes nations industrielles, porte en elle la menace d'une collectivisation insidieuse de l'économie. Or celle-ci ne paraît guère compatible avec la volonté maintes fois exprimée par les pouvoirs publics d'orienter cette dernière vers davantage de responsabilité et d'efficacité ; plus encore que le durcissement des contraintes que fait peser sur la France l'environnement international, cette contradiction est grave.

M. Moinet s'est interrogé sur l'efficacité de la politique économique menée depuis trois ans : la libération des prix industriels et les mesures destinées à orienter l'épargne vers les entreprises ont-elles répondu à l'attente du Gouvernement ?

M. Duffaut a constaté que la France subissait les inconvénients de l'inflation sans bénéficier des avantages de l'expansion et a regretté le manque de cohérence entre la politique familiale et la politique de l'emploi. Il a enfin estimé que la politique de freinage de la consommation et de réduction du pouvoir d'achat n'incitait guère les entreprises à investir.

M. Le Pors a manifesté son accord avec les propos du rapporteur général sur l'origine de la crise et les responsabilités américaines. Mais, devant la remise en cause des structures nationales que provoque la crise, seule une politique cohérente peut apporter une solution. M. Le Pors a également observé que la cherté de l'énergie était un élément de justice et de rationalité économique, que l'équilibre de la balance commerciale obtenu en 1978 était précaire, et que les investissements à l'étranger croissaient plus vite que les investissements réalisés en France.

Il s'est enfin interrogé sur la validité des prévisions économiques : les dérèglements économiques actuels font craindre, en effet, une rupture conjoncturelle.

M. Ballayer a noté que la politique de libération des prix était courageuse et a jugé que l'inflation risquait de provoquer des évolutions divergentes entre le cours du franc et celui du mark.

M. Yves Durand a dénoncé les rigidités fiscales et sociales qui freinent l'investissement.

M. Chamant s'est demandé s'il ne convenait pas d'envisager une relance sélective de l'économie, notamment dans les secteurs faibles consommateurs de matières premières.

M. Blin, rapporteur général, a répondu aux intervenants et pris acte de leurs observations.

Concluant le débat, M. Edouard Bonnefous, président, a estimé que les hausses incessantes du prix du pétrole risquaient d'entraîner la France dans une zone de tempête où toute prévision serait impossible.

Il a souligné que les Etats-Unis ne voyaient que des inconvénients à la situation actuelle, en raison de leurs ressources énergétiques et de la composition de leur balance commerciale.

Il a regretté la structure déséquilibrée des exportations françaises et la politique imprévoyante de l'emploi menée depuis la crise.

Au cours d'une seconde séance, tenue dans l'après-midi, la commission a examiné, sur le rapport de M. Moinet, rapporteur spécial, le projet de budget pour 1980 du logement et du cadre de vie.

Le rapporteur spécial a noté une diminution de 13 p. 100 par rapport à 1979 des crédits affectés à l'urbanisme et a observé une accélération du désengagement de l'Etat dans le domaine de l'action foncière. Il a regretté la disparition du service des villes moyennes.

L'ensemble des crédits budgétaires en faveur du logement progressera en 1980 de 15 p. 100, principalement en raison du développement de l'aide personnalisée, cependant que l'effort de redressement constaté par M. Moinet, rapporteur spécial, dans le domaine du logement locatif devrait, selon lui, être accentué.

Les crédits prévus pour l'architecture augmentent de 36 p. 100 en ce qui concerne l'enseignement, tandis que les crédits demandés pour la mise en place des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement passeront de 5 millions de francs en 1979 à 15 millions de francs en 1980.

La commission a alors adopté, à la majorité, les crédits de l'urbanisme, du logement et de l'architecture, ainsi que les articles 53 et 54 du projet de loi de finances pour 1980.

M. Moinet a ensuite présenté son rapport sur les **crédits** prévus pour 1980 pour les **routes** et **voies navigables**.

Les dépenses d'entretien des voies navigables s'élèvent à 61,3 millions de francs, en augmentation de 39 p. 100 par rapport à 1978. Cette revalorisation, après trois années de quasi-stagnation, répond aux vœux de la commission.

Les subventions d'exploitation versées à l'office national de la navigation et au port de Paris sont de 23,6 millions de francs (+ 10,1 p. 100).

Comme les années précédentes, les dépenses d'investissement sont en régression tant en autorisations de programme, 330,2 millions de francs (— 1,8 p. 100) qu'en crédits de paiement, 306,6 millions de francs (— 4,2 p. 100).

La liaison mer du Nord—Méditerranée, dont le principe reste établi, ne donne lieu à des réalisations que sur le Rhône et la Saône et seulement à des études et acquisitions de terrains sur la liaison Rhin—Rhône proprement dite.

Les subventions pour l'équipement des ports fluviaux passeront de 9 à 15 millions de francs en autorisations de programme.

Les crédits des routes seront portés (en tenant compte du fonds spécial d'investissement routier) de 6 595 millions de francs en 1979 à 6 956 millions de francs en 1980. M. Moinet, rapporteur spécial, a souhaité une augmentation de la subven-

tion aux départements pour l'entretien du réseau national déclassé et des tranches locales du fonds spécial d'investissement routier.

Après les observations de M. Ribeyre sur la trop grande part laissée aux collectivités locales dans le financement de la liaison Rhin-Rhône, de M. Fortier sur la subvention aux départements pour le réseau national déclassé, de M. Blin, rapporteur général, sur la politique routière et autoroutière et sur les initiatives régionales dans ce domaine, de MM. Edouard Bonnefous, président, Jager, Ribeyre et Fortier sur le déficit de certains concessionnaires d'autoroutes, la commission a adopté, à la majorité, les crédits des routes et voies navigables.

Sur le rapport de M. Fortier, rapporteur spécial, la commission a examiné le projet de budget pour 1980 de l'aviation civile (3 037 millions de francs) et de la météorologie (363 millions de francs).

A propos de la construction aéronautique, le rapporteur spécial a fait le point sur les perspectives d'équilibre financier de ce programme et sur le développement des nouvelles versions de l'appareil. M. Fortier a ensuite présenté la situation du programme de moteur CFM 56 et les crédits demandés pour le support en service de Concorde.

Après avoir analysé les différents éléments de la subvention de 332 millions de francs accordés à Air France (notamment en raison de l'exploitation du Concorde), M. Fortier a rappelé les principaux problèmes qui se posent à la compagnie nationale Air France et à Air Inter.

En ce qui concerne la navigation aérienne, le rapporteur spécial a tout particulièrement insisté sur la nécessité de moderniser les équipements et donc de dégager des ressources de financement complémentaires, ce qui pourrait être rendu possible par la création d'un budget annexe.

Dans le débat qui a suivi l'exposé du rapport spécial, différentes observations ont été formulées.

M. Le Pors a demandé des précisions sur le coefficient de remplissage de Concorde, sur les débouchés potentiels du moteur CFM 56, sur le projet d'avion moyen-courrier à fuselage étroit et sur le transfert de la météorologie à Toulouse.

M. Ribeyre a demandé que les compagnies aériennes régionales bénéficient de la même sollicitude que les compagnies nationales.

M. Blin, rapporteur général, s'est inquiété des conséquences de la baisse du dollar sur l'équilibre financier du programme Airbus et il a demandé des précisions sur les possibilités de

remboursement à l'Etat des crédits affectés au programme de moteur CFM 56 ainsi que sur les perspectives de remotorisation des Boeing 707.

Après les réponses du rapporteur spécial, la commission a adopté, à la majorité, les crédits de l'aviation civile inscrits dans le projet de loi de finances pour 1980.

M. Ribeyre, rapporteur spécial, a enfin analysé le projet de budget pour 1980 de la santé qui a le caractère d'un budget de reconduction (augmentation de 13,2 p. 100 par rapport à 1979).

Après avoir souligné l'amélioration apportée à la présentation des crédits et la qualité des réponses faites aux questions qu'il a posées au ministre de la santé, le rapporteur spécial a répondu à une observation de M. Yves Durand sur le financement des hôpitaux. A ce sujet, M. Fortier a exprimé les réserves que lui inspire le système des prix de journée.

La commission a alors adopté les observations présentées par son rapporteur spécial.

Jeudi 25 octobre 1979. — *Présidence de M. Ribeyre et de M. Tournan, vice-présidents.* — *Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée*, la commission a procédé à l'audition de **M. Barrot, ministre de la santé et de la sécurité sociale**, et de **M. Farge, secrétaire d'Etat**.

Dans un exposé liminaire, le ministre a rappelé le contenu des mesures arrêtées par le conseil des ministres du 25 juillet dernier en matière de sécurité sociale, ainsi que les grandes lignes du budget de la santé.

S'agissant des mesures prises au mois de juillet, il a précisé qu'elles avaient été décidées à la suite de la constatation d'un déficit cumulé, de l'ordre de 23 à 24 milliards, au cours des trois derniers exercices et d'une progression annuelle des dépenses de santé d'environ 19 à 20 p. 100.

Concernant les mesures prises au niveau des recettes, il a rappelé le dé plafonnement partiel des cotisations pendant dix-huit mois, la contribution exceptionnelle des professions de santé et la participation de 4 milliards du budget de l'Etat.

Au niveau des dépenses, il a précisé que l'objectif était de ramener la croissance des dépenses de santé au niveau de celle du produit intérieur brut en influant sur les dépenses hospitalières et sur l'évolution des coûts de la médecine de ville, ce qui suppose une action sur le nombre d'actes et les dépenses induites par les ordonnances des médecins.

Le ministre a ensuite présenté les grandes lignes du budget de la santé pour 1980.

Il a constaté que ce budget se présentait à la fois comme un budget de croissance continue et comme un budget volontariste.

La poursuite de la croissance peut se constater à travers les dépenses d'aide sociale qui représentent 80 p. 100 de l'ensemble et dont les masses principales vont à l'action en faveur de l'enfance (7,30 milliards), à l'aide médicale et aux personnes âgées.

L'aspect volontariste du budget se manifeste dans la concentration de l'effort accompli en faveur des réfugiés, et surtout dans l'intensification de la recherche médicale (+ 16 p. 100 en faveur de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale) et la poursuite d'une action de prévention. Une grande « enquête santé » est sur le point d'être lancée.

En réponse à une question de **M. Ballayer** sur les moyens de maîtriser les dépenses, le ministre a déclaré qu'il n'y avait pas de « bouc émissaire » et que l'effort demandé était partagé par les assurés et les médecins, les premiers devant être également sensibilisés aux problèmes des dépenses de santé. Le même sénateur ayant posé une question sur l'interdiction des budgets supplémentaires des hôpitaux, **M. Farge**, secrétaire d'Etat, lui a répondu que des dérogations à cette règle avaient été prévues. Le secrétaire d'Etat a également rappelé que cette mesure avait provoqué la limitation à 1 p. 100 des demandes de crédits supplémentaires par les hôpitaux concernés. Il a précisé que l'accroissement démesuré de l'activité hospitalière posait un problème plus au niveau des recettes qu'à celui des dépenses.

Il a ensuite fait état de ce qu'une dérive de 1 p. 100 avait été constatée au niveau du recrutement des agents hospitaliers, ce qui ne représentait pas moins de 6 000 agents par an.

M. Jargot a estimé que les mesures d'austérité décidées par le Gouvernement ne pouvaient s'analyser comme apportant une solution aux problèmes posés.

M. Barrot a alors précisé que les chiffres disponibles ne permettaient pas d'effectuer des comparaisons valables entre les pays de l'O.C.D.E. au niveau des dépenses de santé.

M. Jargot a ensuite déploré le traitement infligé aux grabataires de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière ainsi qu'à certains aliénés mentaux.

Il a interrogé le ministre sur les remboursements complémentaires effectués par les mutuelles d'assurés sociaux.

M. Yves Durand a alors attiré l'attention du ministre sur la nécessité de limiter le gaspillage de médicaments résultant de certaines prescriptions et le problème des arrêts de travail abusifs.

M. Fourcade a interrogé le ministre sur la nécessité de modifier d'abord certaines structures administratives avant de parvenir à une réelle maîtrise des dépenses, afin de rapprocher la décision des responsables plutôt que de renforcer les contrôles et l'encadrement des établissements hospitaliers.

Il a regretté que l'action des structures associatives soit découragée par certaines tracasseries des services administratifs de tutelle.

En réponse à M. Jargot, M. Barrot a rappelé que notre système de santé avait permis à la France de se situer au deuxième rang mondial pour le recul de la mortalité infantile et la durée de la vie. Il a déclaré que la lutte contre le gigantisme hospitalier était engagée.

Répondant à M. Fourcade, M. Barrot a estimé que l'hôpital ne devait pas garder en son sein des malades qui pouvaient être traités ailleurs et que le dynamisme hospitalier n'était pas une fin en soi, le premier objectif devant être de soigner au meilleur coût.

Il a noté que l'hôpital français souffre d'un cloisonnement excessif des services au sein de chaque établissement. Il a estimé qu'il fallait d'abord modifier les comportements puis s'attaquer aux réformes de structure.

Concernant l'attitude de l'U.R.S.S.A.F. à l'égard de certaines associations, le ministre a répondu à M. Fourcade que ses services allaient se pencher sur ce problème.

Il a enfin rappelé qu'une carte sanitaire et sociale allait être mise au point en ce qui concerne les hôpitaux psychiatriques et les longs séjours.

M. Farge a alors répondu à M. Yves Durand en précisant le contenu des mesures prises pour limiter les abus en matière d'arrêts de travail, notamment en ce qui concerne la normalisation des horaires de sortie. Il a déclaré qu'il était regrettable que la formulation des certificats d'arrêts de travail ne permette pas une cessation d'activité d'une durée inférieure à celle prescrite et qu'ils allaient être modifiés en ce sens.

En réponse à une question de **M. Schmitt**, M. Barrot a déclaré que le problème de la retraite des médecins faisait l'objet d'un examen approfondi dans la perspective d'un dégagement des effectifs permettant de faciliter l'installation des jeunes médecins.

A une question de **M. Goetschy** concernant le remboursement des frais de transport dans les ambulances des sapeurs-pompiers le ministre a rappelé que le nombre d'ambulances était trop élevé.

M. Barrot a alors répondu au questionnaire écrit qui lui avait été remis par la commission.

Concernant la couverture par la sécurité sociale des catégories de population devant normalement relever de l'aide sociale, le ministre a précisé que les transferts relatifs aux handicapés allaient prendre fin.

M. Farge a donné à la commission des précisions sur le chiffrage des déficits prévisionnels de la sécurité sociale à partir des estimations de la commission des comptes de la nation, rappelant que les prévisions en matière de dépenses étaient les plus difficiles à établir.

Il a précisé que le besoin de financement de 22 milliards de francs pourrait être ramené à 3 milliards de francs grâce aux dernières mesures prises, dont il a rappelé que certaines n'avaient qu'un caractère provisoire (déplafonnement partiel des cotisations).

Il a estimé que le fait de rapprocher la croissance des dépenses de santé des normes d'augmentation du P. I. B. était une mesure de simple bon sens.

Concernant la trésorerie des hôpitaux, M. Farge a indiqué que, sans toucher aux acomptes, l'Etat entendait récupérer 1,5 milliard sur les 3 milliards d'avances consenties aux hôpitaux, la trésorerie de ces établissements devant être assurée par des moyens normaux, grâce, notamment, à un meilleur recouvrement des créances.

M. Fortier, rapporteur spécial, a alors estimé que cette mesure allait se traduire par un transfert effectué au détriment des dépenses départementales d'aide sociale d'où risquait de résulter un nouvel alourdissement de la fiscalité locale.

M. Farge a alors donné à la commission des précisions concernant le fonctionnement actuel de la trésorerie de la sécurité sociale, constatant un écart entre les rémunérations au crédit (au taux de 1 p. 100 jusqu'à 2 300 millions de francs) et les taux demandés au débit, par la Caisse des dépôts et consignations, qui sont équivalents aux taux du marché monétaire.

Au cours d'une seconde séance, tenue dans l'après-midi, la commission a procédé, sur le rapport de **M. Allières, rapporteur spécial**, à l'examen des crédits du budget de l'éducation pour 1980.

Le rapporteur spécial a présenté les grandes lignes du projet de budget qui atteint 89 milliards de francs, soit une progression de 10 p. 100, nettement inférieure à celle enregistrée au cours des années précédentes (+ 19,8 p. 100 en 1978 et + 15,9 p. 100 en 1979).

Après avoir noté que la baisse des effectifs scolaires au cours des prochaines années n'apparaissait pas inéluctable surtout dans les proportions où elle est estimée par le ministère et souligné que le système éducatif présentait encore de graves insuffisances qualitatives, le rapporteur spécial a indiqué que les mesures de « redéploiement » contenues dans le budget paraissaient tout à la fois prématurées et excessives.

Ces mesures affectent principalement les personnels du système de formation des maîtres et l'encadrement dans certains niveaux d'enseignement : les créations nettes d'emplois budgétaires s'élèvent à 2 762 mais elles correspondent pour une grande partie à des régularisations qui ne constituent pas véritablement des moyens nouveaux. Par ailleurs, les mesures qualitatives inscrites au projet de budget (emplois pour les groupes d'aide psycho-pédagogiques, sections d'éducation spécialisées, centre d'information et d'orientation, etc.) ne portent que sur un nombre limité d'emplois.

Le rapporteur spécial a ensuite établi un bilan de l'auxiliarat soulignant l'importance des problèmes restant à résoudre dans le second degré, et il a présenté la réforme de la formation des instituteurs.

Analysant les autres dépenses de fonctionnement et d'intervention, M. Allières a apporté les informations et observations suivantes :

— la subvention de l'Etat pour le fonctionnement général des établissements scolaires augmentera de 8,5 p. 100, progression qui sera certainement insuffisante pour faire face à l'augmentation des coûts, notamment de chauffage ;

— les crédits de bourses augmentent de 1,4 p. 100 ; il en résultera une diminution du nombre des boursiers et surtout la poursuite de la dévalorisation du taux des bourses ;

— les crédits de transports scolaires sont strictement ajustés à l'évolution des effectifs transportés et supposent une modération de la hausse des coûts des transports ;

— la dotation pour les manuels scolaires reste stable : cette réforme heureuse de la gratuité se trouve compromise d'année en année par le trop strict ajustement des crédits qui entraîne une dégradation accélérée de la qualité des ouvrages ;

— les crédits à l'enseignement privé s'élèvent à 10,2 milliards de francs, en augmentation de 17,8 p. 100 par rapport à 1979 ; ils représentent maintenant 12,5 p. 100 du budget de fonctionnement du ministère de l'éducation pour des effectifs s'établissant à 16,1 p. 100 de la population scolaire.

Le rapporteur spécial a ensuite présenté les crédits de constructions scolaires dont la tendance à la baisse enregistrée au cours des deux dernières années en francs courants ne se poursuit pas : les autorisations de programmes progressent de 12,9 p. 100 (2 892,7 millions de francs en 1980), mais selon des évolutions contrastées :

— les investissements directement exécutés par l'Etat augmentent de 26,9 p. 100 alors que les subventions d'investissement ne croissent que de 7,6 p. 100 ;

— les subventions augmentent de 5,8 p. 100 pour les établissements du premier degré mais diminuent de 0,2 p. 100 pour le second degré.

Le rapporteur spécial a indiqué que les efforts du ministère porteront sur la maintenance du patrimoine immobilier pour laquelle, d'ailleurs, 200 millions d'autorisations de programmes supplémentaires ont été accordés sur le budget 1979 dans le cadre du plan de soutien à l'économie.

En conclusion, le rapporteur spécial a estimé que le projet de budget pour 1980 se caractérisait par des insuffisances graves et nombreuses.

M. Chauvin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, a souligné les efforts déployés dans le budget en faveur de la formation des enseignants et s'est félicité des orientations retenues en matière d'attribution des bourses.

M. Perrein a noté qu'il lui paraissait difficile de concilier les impératifs de formation et la suppression des postes d'enseignants. M. Ballayer a souhaité que la charge financière des accompagnateurs pour les transports scolaires ne soit pas supportée par les collectivités locales.

M. Francou et M. Duffaut se sont étonnés de l'absence de mesures en faveur de l'enseignement sportif dans le premier degré.

M. Blin, rapporteur général, a souligné l'importance de la croissance des dotations budgétaires au regard de l'évolution des effectifs au cours des dernières années. Il a souhaité que l'enseignement technique soit l'objet d'une véritable priorité.

Après avoir entendu les observations du rapporteur spécial et des commissaires, la commission, à la majorité de ses membres, a décidé de soumettre les crédits du budget du ministère de l'Education à l'appréciation du Sénat.

La commission a ensuite procédé sur le **rapport de M. Francou, rapporteur spécial, à l'examen des crédits du budget de la défense.**

M. Francou a d'abord rappelé les grandes lignes du budget qui s'élèvera à 105,4 milliards de francs, en augmentation de 14, 9 p. 100 par rapport à 1979, représentant 3,76 p. 100 du produit intérieur brut et 16,88 p. 100 du budget de l'Etat.

Les dépenses ordinaires progressent de 11,4 p. 100 et les dépenses en capital de 19,5 p. 100 en crédits de paiement et 22,4 p. 100 en autorisations de programmes.

Le rapporteur spécial a ensuite effectué une comparaison avec les objectifs de la programmation militaire pour 1977-1982 qui sont, dans l'ensemble, atteints.

Il a ensuite présenté les crédits du titre V.

Les autorisations de programme atteignent la somme de 52 500 millions de francs.

Les crédits de paiement s'élèvent à 39 843 millions de francs.

Ces ressources en augmentation de 22,4 p. 100 en autorisations de programmes et de 19,5 p. 100 en crédits de paiement vont permettre de poursuivre l'effort important d'équipement des armées entrepris dans le cadre de la loi de programmation de 1976 et notamment :

— de maintenir la priorité à la force nucléaire stratégique (programmes des missiles S 3 et M 4 en particulier) et à l'arme nucléaire tactique ;

— de réaliser une tranche significative des principaux programmes de matériel des trois armées ;

— d'accroître sensiblement l'effort d'étude et de recherche.

Analysant les crédits par section, le rapporteur spécial a apporté les précisions suivantes :

— pour l'armée de l'air : le budget de 1980 comprend avant tout les dotations nécessaires au maintien du potentiel de l'aviation de combat. Le renouvellement de l'aviation de transport se poursuit de même que l'équipement en avions-école modernes. Enfin, l'effort de défense aérienne n'est pas ralenti : sept batteries nouvelles sont prévues ;

— pour la marine : si l'essentiel reste la poursuite de la construction du sixième sous-marin nucléaire dans le cadre de

la priorité accordée à la force stratégique, l'accent est de nouveau mis en 1980 sur l'accroissement des crédits consacrés aux constructions de bâtiments modernes ;

— pour l'armée de terre : parallèlement à la construction d'armes antichars, l'équipement en engins blindés sera poursuivi en 1980 ;

— pour la gendarmerie : le budget 1980 permet à la gendarmerie de compléter son effort en matière de logements et son équipement en matériels modernes.

M. Francou a enfin insisté sur la nécessité de maintenir les exportations de matériels et d'envisager des modalités de coopération avec d'autres partenaires pour diminuer les coûts de fabrication.

M. Tournan a souligné l'insuffisance des moyens en faveur de la protection civile.

M. Legouez, rapporteur spécial pour les dépenses ordinaires du budget de la défense, a indiqué que l'accroissement de la dotation du titre III augmentait de 11,9 p. 100.

Les parts respectives des sections terre et marine augmentent et celle de la section air diminue légèrement.

Les crédits de rémunération et de charges sociales atteignent 75,2 p. 100 des dépenses ordinaires et 48,6 p. 100 de l'ensemble du budget et progressent de 10 p. 100 en 1980 par rapport à 1979.

Les mesures en faveur des personnels sont les suivantes :

- poursuite de l'amélioration de la condition militaire ;
- relèvement du prêt des appelés à compter du 1^{er} juillet 1980 et de la solde spéciale progressive ;
- inscription de diverses mesures en faveur des personnels militaires.

Le rapporteur spécial a enfin procédé à une analyse détaillée des crédits des différents chapitres budgétaires.

M. Blin, rapporteur général, a demandé des précisions sur l'imputation budgétaire du sixième sous-marin nucléaire et sur l'avion de combat futur.

La commission a adopté les rapports de MM. Francou et Legouez sur le budget de la défense.

**LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION,
SUFFRAGE UNIVERSEL,
REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENERALE**

Mercredi 24 octobre 1979. — *Présidence de M. Baudouin de Hauteclocque, vice-président.* — La commission a tout d'abord nommé :

— **M. Rudloff, rapporteur** de la proposition de loi n° 246 (1978-1979), de M. Roger Boileau, tendant à définir un **statut juridique des concessionnaires** assurant la distribution et la maintenance de produits de marque, en remplacement de M. Marcihacy, démissionnaire ;

— **M. Schiélé, rapporteur** de la proposition de loi n° 404 (1978-1979), de M. Marcel Rosette, tendant à instituer la **représentation proportionnelle pour l'élection des députés, des conseillers généraux et des conseillers municipaux** ;

— **M. Virapoullé, rapporteur** de la proposition de loi n° 20 (1979-1980), adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la détermination du **ressort de certains conseils de prud'hommes** ;

— **M. Marcihacy, rapporteur** de sa proposition de loi n° 22 (1979-1980), tendant à fixer les **règles** permettant aux **fonctionnaires, ministres et élus** d'accepter des cadeaux à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions ;

— **M. Jean-Marie Girault, rapporteur** de la proposition de loi n° 26 (1979-1980), de M. Robert Laucournet, tendant à modifier certaines dispositions du **code de la construction et de l'habitation** ;

— **M. Geoffroy, rapporteur** de la proposition de résolution n° 8 (1979-1980), de M. Louis Minetti, tendant à la création d'une **commission d'enquête** chargée de rechercher les **causes des incendies** qui ravagent la **forêt méditerranéenne** et de déterminer les mesures efficaces à sa protection et à sa rénovation.

La commission a ensuite entendu les **rapports** de **M. Yves Estève** sur les **pétitions n° 3160 et 3161** de **M. Roujansky**.

Le rapporteur a exposé que la première d'entre elles tendait, d'une part, à faire assurer l'impunité aux voleurs de substances radioactives qui rendent rapidement ce qu'ils ont volé et, d'autre

part, à obliger les propriétaires de ces substances à souscrire une assurance destinée à couvrir les dommages qui pourraient être consécutifs à un vol.

Sur la proposition du rapporteur, la commission a décidé de renvoyer la pétition à la commission des affaires économiques et du Plan, saisie au fond du projet de loi n° 303 (1978-1979) sur le contrôle et la protection des matières nucléaires.

M. Estève a ensuite exposé le contenu de la pétition n° 3161, relative à la réforme des études médicales. Après que le rapporteur eut rappelé les allégations discourtoises de M. Roujansky à l'égard des sénateurs et du précédent ministre de la santé, la commission a décidé de classer cette pétition.

Elle a ensuite procédé à la désignation de sept membres titulaires et de sept membres suppléants à l'effet de participer à une éventuelle **commission mixte paritaire** sur le projet de loi n° 459 (1978-1979), portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux **conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers** et portant création de l'office national d'immigration. Ont été nommés *membres titulaires* : **MM. Jozeau-Marigné, Larché, Crucis, Tailhades, Pillet, Estève, de Cuttoli** ; *membres suppléants* : **MM. Schwint, de Hauteclocque, Rudloff, Marcilhacy, Lederman, Paul Girod, Jourdan.**

La commission a alors examiné, sur le rapport de M. de Tinguy, les amendements au titre VI du projet de loi n° 187 (1978-1979) pour le **développement des responsabilités des collectivités locales**, relatif à l'information et à la participation dans la vie locale.

Au chapitre premier qui a pour objet de rapprocher l'administration municipale des habitants, et avant l'article 142, la commission a repoussé deux amendements n°s VI-31 et VI-32 de M. Marson, qui tendent à instituer l'élection du conseil municipal à la proportionnelle et à donner à celui-ci la possibilité de siéger en tout lieu de la commune.

Au chapitre II, qui organise l'information des habitants sur les affaires de la commune, et à l'article 143, qui a trait à l'organisation des mairies annexes, elle a rejeté les amendements n°s VI-33 de M. Marson et VI-10 de M. Boucheny.

M. de Tinguy a soumis à une discussion commune les amendements n°s VI-14 de M. Carat, VI-15 de M. Longequeue, et VI-35 de M. Marson, proposant l'extension du régime de la presse aux bulletins municipaux. Après les interventions de MM. Guy Petit, Jean-Marie Girault et Estève qui craignaient la confusion entre la vie communale et la propagande politique, la commission a refusé l'octroi des avantages demandés. De même,

après les observations présentées par MM. Guy Petit et Jean-Marie Girault, elle a écarté les amendements n° VI-22 de M. Sérusclat, et VI-34 de M. Marson, relatifs à la création des radios locales, jugeant que l'importance de ce problème réclamait un large débat et donc un texte spécifique.

A l'article 145, concernant l'information sur les opérations d'aménagement, la commission a repoussé les amendements n° VI-25 et VI-24 de M. Michel Giraud, ayant pour objet d'étendre cette information aux opérations d'investissement, les amendements n° VI-36, VI-37, VI-38 de M. Marson, rendant applicables les dispositions de cet article à un plus grand nombre de communes, et l'amendement n° VI-39 du même auteur, qui peut imposer ces mêmes dispositions à l'Etat.

Avant l'article 146, qui a trait à l'information sur le budget, l'amendement n° VI-40 de M. Marson a été rejeté, la commission ayant estimé qu'il met en cause la liberté du conseil municipal. La commission a également écarté l'amendement n° VI-26 de M. Michel Giraud, après que MM. Pillet et Larché eurent souligné que l'organisation de la publicité du budget n'était pas du domaine de la loi, puis les amendements n° VI-45 et VI-41 de M. Marson, tendant à ajouter de nouvelles annexes au budget communal.

A l'article 148, la commission a constaté que l'amendement n° VI-42 du même auteur était contraire à sa propre position. En revanche, après une intervention de M. Larché, elle a accepté de rectifier, sur proposition de son rapporteur, les amendements n° 6, 7 et 8 relatifs au contrôle des budgets locaux par la Cour des comptes. En conséquence, elle a repoussé les amendements de suppression n° VI-43, VI-44 et VI-45 de M. Marson.

Après l'article 151, elle a accepté l'amendement n° VI-46 du même auteur, qui propose de joindre les réponses des maires et des présidents d'organismes de coopération au rapport de la Cour des comptes, ainsi que l'amendement n° VI-13 de M. Rudloff, instituant une coopération entre l'Etat et les collectivités locales dans l'emploi de l'informatique.

A l'article 152, les commissaires ont repoussé l'amendement n° VI-48 de M. Marson.

Après l'article 152, les amendements n° VI-12 de M. Ceccaldi-Pavard, VI-17 de M. Sérusclat et VI-54 de M. Marson, instituant des comités consultatifs dans la commune, ont été repoussés. Les amendements n° VI-29 et VI-11 de M. Béranger, tendant à supprimer les dispositions relatives au référendum et à la consultation des habitants, ont fait l'objet d'un large débat

auquel ont pris part MM. Estève, Jean-Marie Girault, Larché, Guy Petit, Pillet, Rudloff et Sérusclat. Après avoir finalement écarté ces amendements, les commissaires ont adopté l'amendement n° VI-9 rectifié de M. de Tinguy. Au même article, la commission a repoussé les amendements n° VI-47 et VI-50 de M. Marson, puis l'amendement n° VI-27 de M. Michel Giraud.

Elle a ensuite constaté que les amendements n° VI-18, VI-19, VI-20, VI-21, VI-23 de M. Sérusclat étaient devenus sans objet. Enfin, elle a refusé l'amendement n° VI-28 de M. Michel Giraud, sur les associations d'utilité publique locale et l'amendement n° VI-52 de M. Marson.

Au titre VII, consacré à la validation de la partie législative du code des communes et à des dispositions diverses, la commission a repoussé l'amendement n° VI-33 présenté par M. Marson.

Après l'article 170, et après une intervention de M. Cherrier, l'amendement n° VII-30 de M. Vallon, tendant à étendre certaines dispositions nouvelles aux territoires d'outre-mer, n'a pas été accepté.

Enfin, la commission a examiné deux amendements de M. Pen, relatifs au statut de Saint-Pierre-et-Miquelon. Elle a repoussé le sous-amendement n° VII-32 et donné un avis favorable à l'adoption de l'amendement n° VII-31.

Jeudi 25 octobre 1979. — *Présidence de M. Baudouin de Hauteclocque, vice-président.* — Sur le rapport de M. Etienne Dailly, la commission a examiné les amendements à la proposition de résolution n° 27 (1979-1980), de M. Boyer-Andrivet, tendant à modifier l'article 13 du Règlement du Sénat.

Conformément aux propositions de son rapporteur, la commission a émis un avis défavorable à l'adoption des amendements n° 1 et 2, de M. Viron et des membres du groupe communiste et apparenté, estimant inopportun d'enserrer dans une réglementation trop rigide et d'application malaisée les accords qui, en pratique, assurent aux différents groupes une représentation équitable au sein des bureaux des commissions.